

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Octobre 2012.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Georges BERNARD, Patrick LUMMAUX, MARTIN Jean-Paul, MAURA Jean-Philippe, Denis BERLAND Adjoints, Mme LAGARDE Christine, Mme DUPUCH Liliane, Melle BAYLE Emmanuelle, Mme Liliane BARIBAUD, FERRAND Françoise, M. FAUX Frédéric.

ABSENT EXCUSES : M. Jean TATARA, Mme PETIT Maïté, M. Bruno CRAPON.

ABSENTS : M. GLEYZE Frédéric, M. Hervé PICHARDIE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BARIBAUD Liliane

Le compte rendu de la séance du 27 Août 2012 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Georges BERNARD souhaite la bienvenue au Lieutenant POISSON qui vient présenter la démarche « Intervention participation citoyenne », sur le secteur de Captieux. Cette opération trouvera une suite puisque le Conseil Municipal a donné son accord. Tout d'abord par l'organisation d'une réunion publique d'information sur la future mise en place de cette intervention « participation citoyenne ».

Avant d'entamer l'ordre du jour, Liliane DUPUCH souhaite savoir jusqu'à quelle date les gens du voyage vont être stationnés aux arènes ?

Georges BERNARD signale qu'ils seront présents jusqu'à samedi au plus tard dimanche, il précise qu'il s'est rendu sur place et qu'il n'a pas constaté les dégâts annoncés dans les chemins voisins. Il indique également que nous pourrions installer les gens du voyage à « Pitecq » lorsque l'aire prévue à cet effet sera en bon état de fonctionnement.

Denis BERLAND précise qu'il était impossible d'installer les familles à Pitecq, car le terrain n'était pas en état, et l'alimentation électrique ne fonctionnait pas.

Georges BERNARD souhaite que ce site soit remis en état très rapidement afin de répondre aux besoins des gens du voyage qui désirent s'y arrêter. Il précise aussi que notre aire « de petit passage » nous oblige à accueillir les groupes 15 jours et généralement les séjours se passent bien.

Autoroute A 65 1% paysage et développement demande de subvention :

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération du 27 août 2012 concernant la sélection de projets à élaborer notamment certaines actions qui pourraient faire l'objet d'une subvention par le concessionnaire Aliénor dans le cadre du 5^{ème} appel à projet.

Monsieur Patrick LUMMAUX, premier Adjoint, donne lecture du compte rendu du comité de pilotage qui s'est tenu en Sous-Préfecture de Langon le 26 septembre 2012. Lors de cette réunion, les services de la DDTM de Libourne ont demandé que l'on modifie le plan prévisionnel de travaux, en effet certaines actions prévues ne sont pas éligibles au financement au 1% paysager.



Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr
www.captieux.fr

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

• Approuve le plan de financement annexé à la présente délibération s'établissant comme suit :

- Coût prévisionnel des travaux HT : 425 099.01 €
- Coût prévisionnel des travaux éligibles au titre du 1% A 65 H.T : 392 559.91 €
- Montant de la subvention au titre du 1% (50%) : 196 279.96 €
- Montant de la subvention sollicités auprès du Conseil Général de la Gironde (30%) du montant total des travaux (HT) soit : 127 529.97 €
- Autofinancement commune de Captieux : 101 289.98
- Honoraires : 9685.00 €

• Emet un avis favorable à la réalisation des travaux permettant la mise en place des chemins piétonniers ainsi que l'aménagement du RD 10 route de Giscos.

• Sollicite du concessionnaire Aliénor la subvention 1% paysage liée à la réalisation de ces travaux à hauteur de 50% des travaux éligibles (392 559.91 €) soit une subvention de 196 279.96 €

• Approuve d'engager les démarches nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Gironde à hauteur de 30% du montant total des travaux HT (425 099.01€) soit une subvention de 127 529.97 €.

• Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Frédéric FAUX précise que l'aménagement de la piste cyclable route de Giscos n'est pas indispensable puisqu'elle n'est pas utilisée.

Françoise FERRAND précise que l'on pourrait privilégier le côté de cette piste qui est encore en état pour les vélos et l'autre pour les piétons.

Georges BERNARD indique que cette voie sera plus fréquentée et deviendra plus agréable lorsque l'enfouissement des réseaux sera réalisé.

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

Prolongation convention SAUR jusqu'en décembre 2012 :

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la proposition de la SAUR de prolonger la convention dans les mêmes conditions jusqu'au 31 décembre 2012. En effet la présente convention prenait fin en septembre 2012. Ce trimestre supplémentaire permettra de mieux négocier la nouvelle convention d'accompagnement technique avec la même entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter les termes de la convention jusqu'au 31 décembre 2012;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents

Georges BERNARD indique que le goût de l'eau s'est bien amélioré, il semblerait que les problèmes soient très vite résolus, il s'agit d'une pièce de la pompe qui était défectueuse. Les purges doivent être activées par secteur par les agents du service de l'eau.

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00



Eclairage public : transfert de compétence au Syndicat Départemental D'Énergie Électrique de la Gironde :

Vu l'article L 5212-16 du code général des collectivités territoriales relatifs aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêté préfectoral en date du 22 août 2006,

Afin d'offrir une meilleure réactivité au profit des communes, le SDEEG peut assurer la pleine compétence en matière d'Eclairage Public tant au niveau des travaux que de l'entretien.

En effet, son organisation interne (bureau d'études Techniciens...) et ses multiples références garantissent un montage sérieux des dossiers ainsi qu'un suivi des opérations sur le terrain.

Quant à la commune, elle conserve la totale maîtrise des aspects budgétaires, de la programmation des chantiers et du choix du matériel d'Eclairage Public.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, justifiant l'intérêt de transférer au Syndicat Départemental d'Énergie électrique de la Gironde les prérogatives dans le domaine de l'éclairage public, selon les modalités décrites à l'article 1 de ses statuts, telles qu'approuvées par délibération du Comité Syndical du SDEEG en date du 19 décembre 2005.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DECIDE du transfert au SDEEG pendant une durée de neuf années des prérogatives suivantes à partir du 01 janvier 2013.

- Maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mise en lumière, comprenant notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses,
- Maîtrise d'œuvre des travaux d'Eclairage Public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental,
- Maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public.

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

FDAEC 2012 enveloppe supplémentaire :

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la délibération du 11 juin 2012, laquelle précisait le montant de la dotation du FDAEC 2012 de 55054,00 €.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Général a décidé d'attribuer à la commune de Captieux une subvention de 55120.00 € au titre du FDAEC pour l'année 2012.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Accepte la subvention de 55120.00 €
- De réaliser les programmes de travaux prévus au budget 2012.
- De demander au Conseil Général de la Gironde de lui attribuer une subvention de 55120.00 €
- D'assurer le financement complémentaire par autofinancement sur les fonds propre de la commune.

Pour : 11

contre : 00

Abstention : 00

Participation financière association les trois souris :



Monsieur le Maire rappelle les différentes interventions réalisées par l'association des trois souris durant l'été 2012. Plusieurs familles Capsylvaines ont participé à ces activités.

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention présentée par cette association et propose au Conseil municipal d'octroyer la somme de 200.00 € en compensation du travail réalisé par cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accorder une subvention de 200.00 € à l'association des trois souris.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Approbation de l'implantation d'un parc photovoltaïque :

Monsieur le Maire présente l'intérêt pour la Commune de Captieux de permettre l'étude de l'implantation d'un parc de panneaux solaires sur son territoire.

Il souligne que la société Solaire Direct a établi la faisabilité sur le site communal de Marahans, cadastré A 604/629/630/633/638/641/642/643/644/645/647/650/651 d'environ 58 hectares, d'une installation d'un champ de capteurs photovoltaïques d'une puissance de 26Mw.

La production annuelle attendue serait de 40 GWh, soit la consommation électrique de 12930 foyers et une économie carbone annuelle de 16483 tonnes.

Françoise FERRAND demande quel est le fonctionnement exact de ces appareils.

Georges BERNARD indique qu'il aura plus de précision lors de la journée organisée à la ROCHELLE de vendredi.

Georges BERNARD précise que l'engagement est de 5 ans durant lequel la commune ne pourra pas retrouver l'usage des terrains mis à disposition.

Liliane BARIBAUD souhaite savoir si durant ces cinq années, Solaire Direct s'engage à verser un loyer à la commune.

Georges BERNARD répond : non ce n'est qu'à la fin des études (pas forcément 5 ans) que le bail devient effectif et génère le versement du loyer.

Jean-Paul MARTIN demande si le prix du loyer fixé est national.

Georges BERNARD indique que le prix a été proposé par Solaire Direct.

Pour la commune, propriétaire des terrains, ci-dessus, visés par l'étude, le projet procurerait un revenu locatif pendant 40 ans, durée du bail stable, somme nette permettant de programmer des investissements et bénéficier d'une indexation – assez complexe- mais montant similaire à ceux pratiqués sur d'autres projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Captieux,

- ▶ Considérant qu'il importe de permettre le développement des énergies renouvelables sur le territoire communal,
- ▶ Considérant que la production décentralisée d'énergie renouvelable présente un intérêt général pour la collectivité et contribue à la mise en valeur des ressources naturelles,
- ▶ Considérant que le projet de parc photovoltaïque sur ce site est compatible avec le document d'urbanisme de la commune,



Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr
www.captieux.fr

- **Approuve** l'implantation d'un parc solaire de 26 MW sur ce site, propriété de la commune de Captieux,
- **Donne son accord** à la société Solaire Direct pour la poursuite des études et la signature de la promesse de bail qu'elle a soumise,
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches et signer les pièces nécessaires à cet effet.

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

Autorisation signature promesse de vente à SFR :

Monsieur le Maire rappelle les termes de la promesse de vente rédigée par les services SFR, concernant l'achat d'un terrain par SFR au lieu-dit PITECQ parcelle section B numéro 491 d'une contenance de 120m².

SFR propose que la présente promesse de vente soit consentie moyennant un prix de vente de 10 000,00 €. L'acquéreur s'engage à prendre en charge tous les frais résultants de la division parcellaire : bornage, document d'arpentage etc...

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte de vendre ce terrain parcelle section B numéro 491 d'une superficie de 120m².
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

Nomination délégué SIVOM du Val de L'Eyre en remplacement de Monsieur Jean-Paul MARTIN :

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération du 26 janvier 2012, concernant le remplacement du délégué du Parc, Jean-Paul MARTIN par Monsieur Georges BERNARD, Maire.

Il est également nécessaire de remplacer Jean-Paul MARTIN au SIVOM du Val de l'Eyre.

Georges BERNARD, Maire propose de remplacer Monsieur Jean-Paul MARTIN au SIVOM du Val de L'Eyre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition de Monsieur Georges BERNARD.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

INFORMATIONS DIVERSES

Bibliothèque de Captieux :



Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr
www.captieux.fr

Monsieur le Maire informe l'assemblée du renouvellement de 1700 livres par la Bibliothèque de prêt Départementale ainsi que la mise à disposition de 300 CD musique et d'un espace ados plus varié.

Association foncière d'aménagement foncier agricole :

Georges BERNARD indique que suite au courrier reçu de la DDTM il convient de nommer les membres du bureau qui siégeront dans cette association. Il propose de solliciter les membres qui sont déjà élus à la commission d'aménagement foncier. Nous prendrons contact avec la commune d'Escaudes afin de connaître les membres qu'ils ont nommé.

Demande participation financière école de Captieux :

Georges BERNARD fait part du courrier reçu de Monsieur PELERIN directeur de l'école de Captieux, qui indique que depuis plusieurs années, des classes de neige sont régulièrement organisées par les enseignants de l'école de Captieux. Cette année il pourrait être envisagé un séjour à Piau Engaly pour la classe de CM2. Les enseignants sollicitent une participation financière de 1280 € qui pourrait servir à régler les cours de ski ou 2500 € qui correspondraient au financement du transport. Cette décision est reportée à la discussion budgétaire 2013.

Par ailleurs, Georges BERNARD indique que nous avons reçu de la Communauté de Communes du Langonnais, des propositions de tarifs pour l'accès à la piscine de Langon par les écoles de l'arrondissement.

Georges BERNARD propose de présenter cette possibilité lors du prochain conseil d'école.

Recensement de la population :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer trois emplois d'agent recenseur afin d'assurer le recensement de la population dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune depuis la loi n°2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Les agents recenseurs seront chargés sous l'autorité du coordonnateur de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numérotter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

Georges BERNARD précise que nous avons proposé cette mission à deux personnes Qui nous ont donné leur accord.

Liliane BARIBAUD demande le nom des personnes qui ont été contactées.

Georges BERNARD précise les noms des personnes que nous souhaitons recruter dans la fonction d'agent recenseur.

Liliane BARIBAUD regrette que l'on n'ait pas recruté des chômeurs.

Georges BERNARD précise qu'il a participé à une réunion à la Préfecture à Bordeaux et que les organisateurs ont justement conseillé aux élus d'être prudents pour choisir des chômeurs pour assurer cette mission.

Georges BERNARD propose aux élus de réfléchir jusqu'au 20 octobre 2012 à ce sujet.

Cérémonie du 11 novembre 2012 :

Jean-Philippe MAURA propose que le vin d'honneur soit servi dans la salle du conseil municipal comme l'année passée. Il préconise de servir un chocolat chaud aux enfants qui seront présents. Le rassemblement sera à 11h30 place de la mairie.

Courrier de Monsieur le Président de l'USSGETOM :

Georges BERANRD fait part du courrier de l'USSGETOM, qui nous informe que certaines familles Capsylvaines ont reçu un avertissement pour avoir déposé leurs ordures ménagères en dehors des conteneurs.



Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr
www.captieux.fr

Courrier Monsieur MADRELLE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Monsieur MADRELLE que la motion pour l'acte III de la décentralisation a été adoptée à la majorité le 28 septembre 2012.

Courrier Conseil Général de la Gironde, gestion des travaux routiers dans le Sud Gironde :

Le Centre Routier Départemental élabore ses propositions de programme de renouvellement des couches de surfaces à réaliser éventuellement en 2014 : pour Captieux, les portions concernées par ces travaux sont :

RD 10 du PR 167+126 au PR 168+ 150

RD 114 du PR 40+663 au PR 41+006

Georges BERNARD propose de faire un courrier remerciant cette proposition et de proposer au conseil municipal de réfléchir très vite aux travaux de réhabilitation de réseaux qui devraient être réalisés auparavant. Sachant que nous devons communiquer notre réponse le 05 décembre 2012 au plus tard.

Par ailleurs, le Conseil Municipal demande que l'on rédige un courrier à la DIR en rappelant l'état de dégradation de la Route de Maillas.

Courrier Pays des Landes de Gascogne :

Le Président du Pays informe les collectivités qu'à compter du 01 janvier 2014, le Pays ne portera plus de nouveaux projets, il n'aura plus qu'à gérer la fin des programmes dont il a la charge et dont les travaux ne sont pas totalement achevés.

Compte rendu de la commission animation :

Jean-Philippe MAURA indique que la commission a proposé de gérer les marchés des producteurs en direct sans le soutien de la chambre d'agriculture. Les producteurs habitués à ces rendez-vous seront sollicités directement par la Commune. Cette proposition est adoptée par le Conseil Municipal.

En ce qui concerne l'organisation de l'Eco Foire, la commission propose de réfléchir à l'organisation d'un événement phare qui porterait l'identité de Captieux au-delà du local avec une possibilité de participation des associations Capsylvaines et viendrait remplacer un événement en perte de vitesse.

Ecole de musique de septembre 2011 à septembre 2012 7 personnes sont inscrites en début d'année pour la guitare et 3 pour le piano, la saison se termine avec 2 élèves en guitare et 2 en piano.

Georges BERNARD propose de réfléchir sur le stockage des appareils de musique : pianos, batteries... et envisage que l'on propose un piano pour les écoles.

Françoise FERRAND propose de débattre de ce sujet en conseil d'école.

Accueil des Restos du Cœur :

Georges BERNARD informe l'assemblée que l'Association des restos du cœur ne souhaite pas s'installer à Escaudes comme nous l'avions évoqué lors de la dernière réunion. Georges BERNARD propose de mettre à disposition de cette association le local Route de Lucmau, il précise qu'un devis avait été rédigé par BNS SERVICES pour l'achat de bungalows, ceux-ci ne sont plus disponibles.



Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr
www.captieux.fr

Georges BERNARD propose que l'on fasse de nouvelles recherches pour une acquisition de bungalows à petit prix.

Pétition des habitants du lieudit la Prébende : vitesse excessive :

Georges BERANRD fait part des inquiétudes des résidents du « chemin de la prébende » qui sont régulièrement confrontés à la vitesse excessive des usagers de cette voie.

Georges BERNARD propose de prendre un arrêté de limitation de la vitesse à 30 KM/H.

Denis BERLAND précise que nous avons déjà un panneau de limitation à 30KM/H il suffit de passer commande d'un second.

Courrier Olivier de GUINAUMONT passage spécifique grande faune :

Georges BERNARD fait part du courrier de Monsieur de GUINAUMONT concernant le passage grande faune aux alentours de l'A65, courrier qui rappelle que seuls les ayant-droit définis par Aliénor sont autorisés à utiliser ces endroits où les visiter. Or, il a été constaté une fréquentation humaine de ces aménagements. A cet effet, Monsieur de GUINAUMONT sollicite nos services pour que nous diffusion auprès des administrés de Captieux, l'interdiction de circuler sur les aménagements des passages grandes faune. Sujet à réexaminer en commission avec nos partenaires. Fédération de Randonnée Pédestre Conseil Général, Office du Tourisme du Bazadais, commission tourisme du Parc Naturel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

